



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Sylvette MARECHAL, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration : Richard PONCEPT à Sylvette MARECHAL
Nicole MARQUES à Cédric DAUDUIT

Absent : Cindy FOUR

Sylvette MARECHAL est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION
Ligne de trésorerie
N°2023/02/22B

Finances locales : Décision Budgétaire

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu de mettre en place une ligne de trésorerie à hauteur de 300 000€.

Madame le Maire donne lecture de la proposition de la Caisse d'Epargne.

Les conditions sont les suivantes :

Date de mise en place de la ligne de trésorerie : 15 avril 2023
Montant : 300 000 €
Durée : 12 mois
Taux d'intérêt : €STR +0.60%
Base de calcul : Exact/360
Paiement des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office
Frais de dossier : Néant
Commission d'engagement : 0.10% du montant
Commission de mouvement : Néant
Commission de non-utilisation : 0.10% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts

AR Prefecture

063-216302653-20230227-20230222B-DE
Reçu le 13/03/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la proposition
- Autorise Mme le Maire à signer le contrat au nom de la commune
- Autorise Mme le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et les remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 27 février 2023

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT



AR Prefecture

063-216302653-20230227-20230222B-DE
Reçu le 13/03/2023